

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 03 juillet 2017 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2017-06-19

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-neuvième jour du mois de juin de l'an deux mille dix-sept à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assiste également à cette assemblée.

Le conseiller Yves Arcouette a motivé son absence.

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 316-2017.

Projet de règlement 316-2017.

Ce projet de règlement prévoit :

De modifier le règlement de zonage afin que soit autorisé le polyéthylène comme matériau de finition extérieure pour les bâtiments accessoires industriels dans les zones à dominance industrielle 403, 404 et 408, à la condition que la charpente du bâtiment soit en métal.

Le projet de règlement n° 316-2017 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Aucune question n'étant formulée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

Rs.2017-06-217

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 juin 2017 avec les modifications suivantes :

ANNULER :
L'item 18.1

REPORTE :
L'item 11.2

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-06-218

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2017.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 05 juin 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 juin 2017 tel que rédigé par la greffière avec la modification suivante :

À la résolution 2017-06-2012, on aurait dû y lire :

D'accepter, l'offre de services avec la Brasserie Molson pour une durée **de trois (3) ans soit du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2020;**

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à signer pour et au nom de la Ville ledit plan d'affaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2017-06-219

INVITATION AU 13^E TOURNOI DE GOLF INTER PAROISSIAL – RÉGION D'ACTON ET DEMANDE DE COMMANDITE.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 à Fabrique St-André – Tournoi de Golf, pour la commandite d'un des 27 trous au prix de 100 \$ chacun, ainsi qu'un montant de 100 \$ afin de permettre l'inscription d'UNE (1) personne pour le golf, voiturette et souper;

Ce tournoi aura lieu le mercredi 26 juillet 2017, au Club de Golf Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-06-220

DEMANDE DE MONSIEUR ALBERT FRENETTE.

Attendu que monsieur Albert Frenette, membre de l'AQPS, désire tenir une marche pour la prévention du suicide, le samedi 7 octobre 2017, remise en cas de pluie au dimanche 8 octobre à 10h00;

Attendu que monsieur Frenette demande l'autorisation de tenir cette marche sur certaines rues de la Ville tel que le démontre le tracé joint à la demande;

Attendu que la Sûreté du Québec est informée de l'événement et qu'une lettre à cet effet est jointe à la demande;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise monsieur Frenette, membre de l'AQPS à effectuer une marche pour la prévention du suicide, le 7 octobre, remise en cas de pluie au 8 octobre 2017, selon le tracé joint à la demande et plus particulièrement sur les rues ou parties de rues suivantes :

- Départ : Parc Donald-Martin, sur la rue Jean-Pierre-Beaudry
- Rue Jean-Pierre-Beaudry à 4^e Rang
- 4^e Rang à Cardin
- Rue Cardin à 3^e Avenue
- 3^e Avenue à Martel
- Rue Martel à Laurence
- Rue Laurence à Cardin
- Rue Cardin à Roy
- Rue Roy à Ricard
- Rue Ricard à McClure
- Rue McClure à Landry
- Rue Landry à Pelchat., pour retourner au parc Donald-Martin.

Que la sécurité des marcheurs est à la charge entière de monsieur Frenette et devra s'assurer d'avoir des personnes attitrées à l'avant et à l'arrière du peloton pour assurer la sécurité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-06-221

DEMANDE DU CLUB DE HOCKEY SENIOR, TRACKVALE.

Attendu que le Club de Hockey Senior, Trackvale, soumet une demande au conseil suite à la rencontre annuelle de la ligue de Hockey Senoir du Richelieu;

Attendu que le Club Trackvale devra se conformer à la nouvelle règlementation qui prévoit l'ajout de quatre parties supplémentaires au calendrier régulier et que deux de ces quatre parties seront jouées à Acton Vale;

Attendu que le Club Trackvale demande à la Ville d'obtenir deux dates supplémentaires à des heures convenables aux partisans Valois, pour se conformer à la nouvelle règlementation;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville avait déjà accordé l'ajout de 3 parties supplémentaires, donc le Club devra composer avec ces dernières et ce, selon les disponibilités de glace.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-06-222

DEMANDE DU PROPRIÉTAIRE DE LA BOUTIQUE JACOSTE MODE.

Attendu que le propriétaire de la boutique Jacoste Mode désire faire une vente trottoir les 6, 7, 8 et 9 juillet 2017;

Attendu qu'une demande d'autorisation est soumise à la Ville d'Acton Vale pour l'installation temporaire de deux chapiteaux de 10 X 10 pour ladite vente trottoir, qui seraient installés sur le trottoir de la rue Dubois;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la Ville autorise le propriétaire de la boutique, l'installation temporaire des deux chapiteaux sur la rue Dubois pour la vente trottoir, mais qu'aucun piquet ne peut être enfoncé dans l'asphalte et le ciment et que des cônes orange devront être installés pour la circulation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2017-06-223 **ADOPTION DU RÈGLEMENT.**

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 5 juin 2017, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt 316-2017 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 069-2003 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-06-224 **RÉSOLUTION POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX MUNICIPAUX.**

Attendu la Loi sur les Travaux municipaux;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De décréter les travaux suivants ainsi que le mode de financement de ces travaux :

- Travaux de réfection des infrastructures – rue Bouvier. Cette dépense estimée à 297 000 \$ et est financée par une subvention FEPTU ainsi qu'au règlement d'emprunt 310-2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2017-06-225

DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE CONCOURS DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2017.

Attendu que le CFID 103,7 Radio-Acton organise un concours pour la rentrée scolaire 2017, « *Les Génies du FM 103,7* »;

Attendu qu'une demande de commandite est faite auprès de la Ville pour un certificat cadeau de 100 \$ applicable sur des cours pour un résident d'Acton Vale;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à CFID 103,7 Radio-Acton, à titre de commandite, soit un certificat cadeau de 100 \$ applicable sur des cours pour un résident d'Acton Vale, pour le concours de la rentrée scolaire 2017 « *Les Génies du FM 103,7* ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... L'item 11.2 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2017-06-226

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAITRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER DES SOUMISSIONS, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, POUR LA RÉFECTION DE LA RUE CARDIN.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'appel d'offres, pour la réfection de la rue Cardin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-06-227

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAITRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER DES SOUMISSIONS, PAR VOIE D'INVITATION, POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'AQUEDUCS ET D'ÉGOUT – RÉFECTION RUE BOUVIER.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour la fourniture de matériaux d'aqueducs et d'égout – Réfection rue Bouvier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-06-228

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAITRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER DES SOUMISSIONS, PAR VOIE D'INVITATION, POUR LA FOURNITURE DE REGARDS SANITAIRE ET PLUVIAL EN BÉTON – RÉFECTION RUE BOUVIER.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour la fourniture de regards sanitaire et pluvial en béton – Réfection rue Bouvier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-06-229

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAITRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER DES SOUMISSIONS, PAR VOIE D'INVITATION, POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE – RÉFECTION RUE BOUVIER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour des travaux de pavage – Réfection rue Bouvier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-06-230

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'AUGMENTATION DU COÛT D'INSCRIPTION PROPOSÉE PAR LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE D'ACTON VALE.

Attendu que le club de patinage artistique d'Acton Vale soumet une demande à l'effet d'augmenter le coût d'inscription pour la saison 2017-2018;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le club de patinage artistique d'Acton Vale à augmenter le coût d'inscription pour la saison 2017-2018. Le coût d'inscription pour 2017-2018 est déterminé comme suit :

	2017-2018
Patinage Plus - débutant et préparation hockey 1 x / semaine	405 \$
Patinage Plus - débutant et préparation hockey 2 x / semaine	430 \$
Étape 2 et plus, préparation hockey 2 x / semaine	450 \$
Étoile (2 x / semaine)	550 \$

Patinage Star & Compétition	
1 x / semaine	719 \$
2 x / semaine	759 \$
3 x / semaine	811 \$
Tarifs d'exception	
1 x / semaine	699 \$
2 x / semaine	719 \$
3 x / semaine	759 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... L'item 18.1 est annulé.

.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

Mme Stéphanie Larue	Demande s'il y peut y avoir d'autres possibilités.
---------------------	--

Rs.2017-06-231

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003.

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 12.3.5.1, déposée par Pierre-Marc Laramée et Stéphanie Larue concernant la hauteur d'une clôture projetée qui serait implantée dans les cours latérales et arrière de la propriété située au 1700, rue Landry à Acton Vale;

Attendu que la propriété visée est située au coin de la rue Landry et de la 4e Avenue à Acton Vale et que la façade de la résidence est orientée vers la rue Landry;

Attendu que la clôture projetée aurait une hauteur de 1,8 m et serait implantée dans les cours latérales et arrière de la propriété dont une partie longerait la 4e Avenue et serait située à l'intérieur de la marge de recul avant de 6 m établi à partir de cette voie de circulation;

Attendu que le règlement de zonage 069-2003, article 12.3.5.1 stipule que la hauteur maximale d'une clôture située dans la marge de recul avant est de 0,9 m, soit une hauteur dérogatoire de 90 cm pour la partie de la clôture longeant la 4e Avenue;

Attendu qu'étant donné la superficie de terrain et l'espace disponible dans la cour arrière de cette propriété, il est possible d'installer une clôture d'une hauteur de 1,8 m tout en respectant les dispositions réglementaires et que l'application du règlement ne cause pas un préjudice sérieux aux demandeurs;

Attendu que le fait d'accorder la dérogation mineure demandée constituerait un précédent et pourrait devenir un fait contraignant qui n'est pas souhaitable dans l'application future de la réglementation;

Attendu la recommandation 004-2017 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 31 mai 2017, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De ne pas accepter la recommandation 004-2017 du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser une dérogation mineure, soit l'installation d'une clôture à 3 mètres à l'intérieur de la marge de recul avant à partir de la 4^{ième} avenue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après. Il n'y a aucune intervention.

Rs.2017-06-232

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003.

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 7.2.1.4, déposée par Maxime Gauthier afin de régulariser l'implantation dérogatoire d'un garage résidentiel au 317, route 116 à Acton Vale;

Attendu que le garage résidentiel dont l'implantation est dérogatoire a une superficie de 46,75 m² et est situé à une distance de 0,07 m de la ligne arrière de la propriété;

Attendu que le règlement de zonage municipal 069-2003, article 7.2.1.4 stipule qu'un bâtiment accessoire dont la superficie est de 30 m² et plus doit être situé à une distance minimale de 1,8 m de toute ligne de propriété, soit un empiètement dérogatoire de 1,73 m;

Attendu que la corniche du garage empiète de 0,28 m sur la propriété voisine;

Attendu que la date de construction du garage n'est pas connue, mais date de plus de 25 ans selon les témoignages reçus;

Attendu la recommandation 003-2017 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 31 mai 2017, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'accepter la recommandation 003-2017 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure demandée afin de régulariser l'implantation dérogatoire d'un garage résidentiel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-06-233

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA MRC D'ACTON AFIN D'APPORTER UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003.

Attendu que le Conseil Municipal de la Ville d'Acton Vale souhaite modifier son règlement de zonage 069-2003, afin que soit autorisé autorisés les usages commerciaux de classe D-3 et D-5 dans la zone municipale 523;

Attendu que la compagnie Équipexpert-Carrossier ProColor Acton Vale souhaite faire l'acquisition de l'immeuble situé au 451, route 116 à Acton Vale afin d'y déménager son commerce de réparation de véhicules et de vente de pièces et accessoires pour véhicules;

Attendu que l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone municipale 523 où sont autorisés les usages suivants :

Usages habitation :

- Sous-classe A-1 : Résidence unifamiliale isolée

Usages commerciaux :

- Sous-classe C-2 : Gîte du passant
- Sous-classe E-3 : Commerce par-agricole

Usages industriels :

- Classe A
- Classe B

Usages publics et institutionnels :

- Classe D : Infrastructures publiques

Usages agricoles :

- Classe A : Agriculture et forêt
- Classe C : Activités complémentaires agricoles

Attendu que pour que soient rendues conformes les activités commerciales de la compagnie Équipexpert-Carrossier Procolor Acton Vale dans la zone 523, les usages suivants devront être ajoutés à la grille des usages et des normes :

- Classe D-3 : Atelier d'entretien de véhicules
- Classe D-5 : Vente de pièces et accessoires pour véhicules

Attendu le fait que la modification de règlement demandée et l'achat de cet immeuble par le demandeur permettraient de revitaliser un bâtiment jadis utilisé à des fins industrielles laissé vacant suite au déménagement de l'ancien occupant;

Attendu que le bâtiment dispose présentement d'une chambre de peinture et de diverses composantes propices à l'établissement d'un commerce relié à la réparation de véhicules accidentés;

Attendu que l'usage projeté ne causerait pas plus de préjudices au voisinage que l'usage industriel pratiqué par l'occupant précédent.

Attendu qu'il y a peu ou pas de locaux vacants disponibles pour ce genre d'usage ailleurs dans la municipalité;

Attendu que l'immeuble visé par la demande est situé en zone agricole et que le fait de modifier le règlement de zonage municipal pour permettre un usage commercial à cet endroit ne dispense pas le demandeur de se conformer à la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles du Québec et que de ce fait, une autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricoles devra être obtenue auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec avant le début de toute activité commerciale sur cet immeuble;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de modifier le règlement de zonage afin que soient autorisés les usages commerciaux de la classe D-3 et D-5 dans la zone municipale 523;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De mandater le Service d'Urbanisme de la MRC d'Acton afin de modifier le règlement de zonage numéro 069-2003 afin que soient autorisés les usages commerciaux de classe D-3 et D-5 dans la zone municipale 523.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... VARIA

Rs.2017-06-234

VOTE DE FÉLICITATIONS.

Le conseiller Patrice Dumont propose et il est unanimement résolu de féliciter le comité organisateur du défi cycliste de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier qui a eu lieu le 11 juin dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 16.

M. Pierre Chagnon	<ul style="list-style-type: none">• Demande si la Ville pouvait venir réparer et ligner l'asphalte de la cour de l'église• Demande si le bain de rétention a été fait à la carrière.
Mme Nathalie Maurice	<ul style="list-style-type: none">• Demande si le club de patinage artistique peut procéder de la même façon que le hockey mineur et mettre une date limite pour les inscriptions et si dépassée, charger 10 % de plus.
M. Louis Beaudoin	<ul style="list-style-type: none">• Demande si la Ville peut faire quelque chose relativement à la poussière qui provient de la carrière.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 27.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures vingt-sept minutes (20;27).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date